



**Élections de vos représentants aux
Commissions Administratives Paritaires Départementales
20 octobre 2011**

DONNER SA VOIX ET PRENDRE LA PAROLE

Vous êtes titulaire ou stagiaire, le 20 octobre, vous allez élire vos représentants aux Commissions Administratives Paritaires Locales et Départementales. Ces élections ont lieu tous les quatre ans.

A quoi servent les CAP ?

- Ces commissions traitent de toutes les questions concernant les carrières individuelles : titularisation, révision de note, avancement d'échelon, promotion de grade, recours en cas de refus de temps partiel, disponibilité ou détachement...
- Elles peuvent également se transformer en conseil de discipline. La commission de réforme est issue de la commission départementale, elle donne un avis sur les temps partiels thérapeutiques, sur la retraite pour invalidité, et en cas de litige avec la direction, sur l'imputabilité au service des maladies professionnelles, des accidents de travail.
- Quelle que soit sa profession, chacun est donc concerné car sa situation y sera examinée plusieurs fois durant sa carrière.

Pourquoi voter SUD ?

Le déroulement de votre carrière dépend de la façon dont votre dossier sera défendu en Commission Paritaire. L'efficacité d'un syndicat se mesure à sa capacité à défendre les intérêts des salariés face à l'administration. SUD agit pour l'accès de tous à l'avancement, sans quotas, ni ratios pour progresser vers des carrières linéaires sans barrages.

SUD défend en permanence son indépendance vis-à-vis des directions d'établissements, notamment lorsqu'il y a eu des conseils de discipline. Nous défendons les agents confrontés à l'arbitraire pour faire respecter leurs droits et leur dignité.

SUD agit en toute occasion pour défendre vos intérêts, garantir les acquis sociaux, promouvoir le service public hospitalier et médico-social, pour une santé de qualité dans le respect de la personne soignée ou accueillie et des personnels.

Le syndicat SUD santé-sociaux défend depuis plus de vingt ans une autre conception du syndicalisme. Malgré les différents obstacles mis en place depuis sa création, SUD a gagné sa représentativité nationale à l'issue des précédents scrutins lui permettant d'être présent dans les différentes instances et négociations nationales.

Alors que les attaques se multiplient contre le salariat, les services publics, la protection sociale, il est indispensable de renforcer un syndicalisme revendicatif et combatif.

SUD se réclame d'un syndicalisme différent, sans intérêt de « boutique », qui a au cœur de son action les valeurs de Solidarité, d'Unité et de Démocratie.

SUD santé-sociaux est membre de l'Union syndicale Solidaires.

Union
syndicale
Solidaires



Discipline

Le conseil de discipline est une épreuve difficile et éprouvante. Chacun a le droit d'être défendu et la sanction éventuelle doit être proportionnelle à la faute.

Les élus SUD s'engagent à être présents à vos côtés dans ce processus, dans le respect des droits de la défense, contrairement aux ordres professionnels dont la finalité première est de sanctionner.



Notation, évaluation ...

Si le principe de la note est infantilisant et arbitraire, la mise en place de l'entretien d'évaluation est encore pire.

Chacun va être soumis au jugement de sa hiérarchie sur des critères subjectifs et des objectifs à atteindre imposés sans les moyens suffisants. Les moyens de recours aux CAP ne sont plus garantis

Ces dernières années, tous les établissements sont soumis à des plans d'économies drastiques qui se traduisent par des suppressions d'emplois, le développement de la précarité, la perte des acquis et la remise en cause scandaleuse de la catégorie active et du droit à partir à 55 ans pour les infirmières.

Les règles statutaires bafouées !

Le recrutement en tant que contractuel sur emploi permanent est de plus en plus courant. L'année de stage qui doit être la véritable période probatoire est détournée de son rôle.

Des professionnels en mal de reconnaissance !

Le protocole de février 2010 n'a pas répondu aux principales revendications des personnels. Les revalorisations de certaines professions sont largement insuffisantes et beaucoup d'autres ont été totalement oubliées (aides-soignants, agents des services hospitaliers, la plupart des administratifs et ouvriers ainsi que les personnels socio-éducatifs).

SUD revendique une augmentation de 300 € pour tous au titre du rattrapage des pertes cumulées de salaires.

L'instauration d'une prime de fonction et de résultat en remplacement des différentes indemnités existantes est particulièrement dangereuse. Elle remet en cause l'égalité de traitement et introduit une logique d'individualisation des salaires. SUD s'y oppose fermement et revendique l'intégration de toutes les primes dans le traitement de base.

Notre participation active aux négociations nationales a permis de retransmettre régulièrement les informations sur leur déroulement. Cette volonté de transparence nous conduit à associer à notre délégation des représentants des professions ou secteurs concernés.

SUD a soutenu et participé à toutes les mobilisations des différents professionnels pour l'obtention de véritables revalorisations salariales.

UN SYNDICAT DE LUTTE ...

Les salariés trouvent toujours SUD à leurs côtés :

- Pour la reconnaissance de toutes les professions du secteur sanitaire et social, la revalorisation des salaires et des déroulements de carrière.
- Pour des dotations budgétaires permettant d'exercer son travail convenablement.
- Pour la défense de l'emploi sous statut, contre la précarité.
- Pour la suppression de tous les ordres professionnels.

UN SYNDICAT QUI INFORME ...

SUD défend l'unité d'action, met la démocratie au cœur de son activité, pour que chacun pèse sur les décisions à prendre.

Nous informons les salariés des positions prises dans chaque instance (CAP, CTE, CHSCT).

Alors, dès maintenant par correspondance ou le 20 octobre dans l'établissement ;

- pas d'abstentions,
- pas d'hésitations

...

DONNER SA VOIX ET PRENDRE LA PAROLE



